

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-403 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE POULIN

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, Émilie Mathieu-Marcoux, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vallée-Jonction :

QUE le conseil municipal a présenté et adopté, lors de la séance extraordinaire du 13 juillet 2026, le règlement numéro 2026-403 décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection complète du mur de soutènement de la rue Poulin.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 2026-403 en date du 11 septembre 2026

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la Loi.

DONNÉ A VALLÉE-JONCTION, ce **15 septembre 2026**.


Émilie Marcoux-Mathieu,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vallée-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **15 septembre 2026**.


Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière